Constitution du dossier

- En cas de travaux de modification, d'aménagement ou de mise en conformité d'un ERP
- Les éléments nécessaires : le cerfa, la notice d'accessibilité, la notice de sécurité, les plans

Dépôt de dossier

- Dépôt du dossier papier en 4 exemplaires :
  - au Service Urbanisme : 5 rue Auguste Guitton à Saint-Etienne
  - par courrier à : Mairie de Saint-Etienne - Hôtel de Ville, BP 503 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Instruction

- Le volet sécurité Incendie :
  - instruit par le SDIS pour les ERP du 1er Groupe, les 5ème cat. avec locaux à sommeil et les cas particuliers.
  - instruit par la Sécurité Civile Municipale pour les 5ème catégorie sans locaux à sommeil.
- Le volet Accessibilité est instruit par la Sécurité Civile Municipale

Recueil des Avis

- Passage en sous commission ERP/IGH pour les ERP du 1er Groupe, les 5ème cat. avec locaux à sommeil et cas particuliers
- Passage en commission d'accessibilité pour tous les ERP

Décision de l'autorité de Police

→ **Autorisation de travaux**

→ **Refus d'autorisation de travaux**

Les délais de réponse sont de **4 mois** à partir du dépôt de dossier